

A.F.E.D.E.
ACTIONS POUR LA FORMATION, L'EMPLOI ET
LE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 50 000 F
Siège social : 572 13 JAN 94
Avenue de Versailles - Gare routière SOGARIS
94150 RUNGIS

RCS CRETEIL B 339 149 809
86 B 00102

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
Le 29 décembre à 9 heures,

Les associés de la société A.F.E.D.E., société à
responsabilité limitée au capital de 50 000 Francs, dont le siège est
Avenue de Versailles - Gare routière SOGARIS, 94150, RUNGIS, immatriculée
au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL, sous le
n° 339 149 809 se sont réunis au dit siège sur la convocation qui leur a
été adressée par la gérance.

L'assemblée est présidée par Madame Geneviève BOURNAZEL,
gérante.

La présidente constate que sont présents :

- Madame Geneviève BOURNAZEL	titulaire de	167 parts
- Mademoiselle Virginie BOURNAZEL	titulaire de	167 parts
- Madame Sophie DURAND	titulaire de	116 parts
- Monsieur Guy GENNESSEaux	titulaire de	50 parts
Total des parts		500 parts

=====

P.B. 51 JB 66

La présidente déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la présidente :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

La présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de ses fonctions de la gérante
- Nomination d'un nouveau gérant

Puis, elle donne lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. La gérante expose que des raisons personnelles l'ont conduite à faire part, le 1er septembre 1993 par courrier adressé à ses co-associés, de son intention de cesser d'exercer les fonctions de gérante après le 31 décembre 1993.

Puis, personne ne désirant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur la résolution figurant à l'ordre du jour.

12.13
S) 13 cc

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, l'assemblée accepte la démission de ses fonctions de gérante de Madame Geneviève BOURNAZEL et la remercie pour le dévouement dont elle a fait preuve dans l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée nomme en qualité de gérant, pour une durée de TROIS ANNEES à compter du 1er janvier 1994, Monsieur Guy GENNESSEaux demeurant 98 Rue Pierre Demours à PARIS, 75017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité relatives à la décision qui vient d'être prise.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LB
CG
21

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance et les associés présents.

EMARGEMENT

- Geneviève BOURNAZEL



- Virginie BOURNAZEL



- Sophie DURAND



- Guy GENNESSEUX



Gpi - Certifié conforme

